

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN PLAN EPARGNE CHEQUES-VACANCES 2025



DU 1^{er} JUIN AU 20 SEPTEMBRE 2024

Rendez-vous sur votre [espace perso](#) pour faire votre demande en ligne

INFORMATIONS ADHÉRENT (à remplir en majuscule et obligatoires)

Je soussigné(e) NOM, PRENOM _____

ADRESSE _____ CODE POSTAL _____ VILLE _____

E-MAIL _____ @ _____ TELEPHONE PORTABLE _____

demande à bénéficier de la bonification du chèque vacances après épargne préalable.

PARTIE À REMPLIR IMPÉRATIVEMENT PAR LA COLLECTIVITÉ

COLLECTIVITE : _____	VISA
Position statutaire <input type="checkbox"/> Titulaire <input type="checkbox"/> Stagiaire <input type="checkbox"/> Non titulaire*	
*Pour les agents non titulaires, la date de fin de contrat de travail ou d'arrêté doit couvrir toute la durée du plan épargne chèques vacances jusqu'au 05/03/2025 pour un plan de 5 mois ou jusqu'au 05/05/2025 pour un plan de 7 mois : date obligatoire à remplir __/__/__	

CHOIX DU TYPE DE CHEQUES-VACANCES

Deux solutions, un seul choix possible

Choix	Chèque-Vacances	En détail
<input type="checkbox"/>	CLASSIC	Chèque-vacances classic papier sous forme de coupures
<input type="checkbox"/>	CONNECT	Chèque-vacances connect dématérialisé : 100% digital Assurez-vous que votre smartphone dispose d'un système d'exploitation minimum Android 6 ou IOS 12*

* Le COS 38 ne pourra être tenu responsable si votre smartphone n'est pas compatible. Votre plan épargne chèques-vacances sera alors inutilisable.

CHOIX DE LA DURÉE ET DU MONTANT DU PLAN ÉPARGNE CHÈQUES-VACANCES

La mensualité définitive sera calculée lors du traitement du dossier en fonction du quotient COS 38 de l'agent.

Choix	Montant	Durée	Quotient COS 38	Mensualités	Bonification
<input type="checkbox"/>	240 €	5 mois	Inférieur ou égal à 1000	32 € / mois	80 €
			Supérieur à 1000	36 € / mois	60 €
<input type="checkbox"/>	280 €		Inférieur ou égal à 1000	40 € / mois	80 €
			Supérieur à 1000	44 € / mois	60 €

Choix	Montant	Durée	Quotient COS 38	Mensualités nov. à avril	Mensualité mai	Bonification
<input type="checkbox"/>	240 €	7 mois	Inf. ou égal à 1000	23 € / mois	22 €	80 €
			Supérieur à 1000	26 € / mois	24 €	60 €
<input type="checkbox"/>	320 €		Inf. ou égal à 1000	34 € / mois	36 €	80 €
			Supérieur à 1000	43 € / mois	42 €	60 €

Rappel du calcul du quotient COS 38 à titre d'information :

Ligne REVENU IMPOSABLE divisé par 12 mois = X

X + Montant de la CAF de décembre 2022 divisé par le nombre de personnes composant la famille = Quotient COS 38

Le quotient COS 38 est plus petit que celui de la CAF car nous rajoutons des parts pour les enfants et les adhérents célibataires, veufs ou divorcés. Retrouvez toutes les informations sur le site du COS 38 www.cos38.com.

LES PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

1. Pour la constitution du plan épargne chèques-vacances :

- Mandat de prélèvement SEPA complété et signé
- RIB au nom de l'adhérent

2. Pour calculer votre quotient COS 38 :

(Si la copie de votre avis d'imposition complet n'est pas jointe, il sera appliqué automatiquement un quotient COS 38 >1000)

- Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 complet recto-verso de l'adhérent.
- Attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales de décembre 2022 (à partir de 2 enfants)

Fait à

Le __/__/2024

Signature obligatoire du souscripteur